

Collez
Ici
Votre
Photo

FORMATION D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024

En formation initiale

Etat civil

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom :	Nom marital :
Prénom :	Autres prénoms :
Date de naissance : / / / / / / / /	Lieu :
Nationalité :	
Adresse :	
Code Postal : / / / / / / / /	Ville :
Téléphone : / / / / / / / /	Portable: / / / / / / / /
E-mail :	
Situation de handicap reconnue : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Activité salariée (préciser) :

Si oui percevez-vous une rémunération pendant la formation ? (salaire, CIF ;...)

NON **OUI**

Comment sera prise en charge la formation : financée par votre employeur, un OPCO, un CPF de transition ou un CPF ?

.....
Coordonnées de votre employeur :

Demandeur d'emploi, (catégorie A ou B) inscrit à Pôle emploi depuis le :

Les places financées par le Conseil Régional d'Ile-de-France sont soumises aux critères d'éligibilité suivants :
[Merci de préciser votre situation à l'entrée en formation \(Septembre 2024\)](#)

- les jeunes de moins de 26 ans **en poursuite d'études sans interruption** (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) ;
- les jeunes de moins de 26 ans **avec interruption de scolarité de moins de 2 ans** avant le démarrage de la formation ;
- les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation ;
- les demandeurs d'emploi, (catégorie A et B)* ;
- les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) ;
- les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

*Le demandeur d'emploi de catégorie A correspond à une « personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier) » tandis que celui de catégorie B correspond à une « personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi ».

Diplômes	Intitulé	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> Baccalauréat – Série :		
<input type="checkbox"/> Titre admis en dispense du Baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture. <u>et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.</u>		
<input type="checkbox"/> CAP petite enfance <u>et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.</u>		
<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique <u>et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.</u>		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale <u>et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.</u>		
<input type="checkbox"/> Examen de Niveau organisé par la DRJSCS. (Arrêté du 16 novembre 2005 –Art.2.)		

• Avez-vous présenté votre candidature dans notre établissement l'année précédente ?

OUI NON

Fait à le / / / / / / / /

Signature

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Un projet de formation
 - **Merci d'indiquer dans votre projet les réponses aux questions suivantes**
 - Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ?
 - Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?
 - Comment imaginez-vous le quotidien d'un Éducateur de Jeunes Enfants?
 - **Puis faire le récit d'une rencontre significative d'un ou plusieurs enfants, d'un parent, d'un.e professionnel.le de la petite enfance ou du travail social.**
- Un Curriculum Vitae
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Copies des diplômes
- Avis de situation pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi)
- Pour les candidats non bacheliers, une attestation des trois années d'expérience dans le champ de la petite enfance pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; C.A.P. petite enfance ; C.A.F.A.M.P. ; D.E.A.E.S. ; D.E.A.S

Nous vous rappelons que le financement régional ne s'étend pas à la formation d'un étudiant conservant son statut de salarié durant la formation. Dans ce cas, l'étudiant doit s'assurer du financement de sa formation dont le montant total s'élève à 18 000 euros (hors frais d'inscription et de scolarité). (A titre indicatif)

- Une attestation de prise en charge de la formation par votre employeur ou par un OPCO vous sera demandée si vous êtes admis.e à entrer en formation.

Les dossiers incomplets seront renvoyés.

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :

Centre de formation Saint-Honoré

42/44 Rue de Romainville – 75 019 PARIS

Service sélection

Nous vous informons que vous ne pouvez présenter qu'un seul dossier d'inscription par année scolaire, soit de Septembre 2023 à Juin 2024.

Educateur de Jeunes Enfants

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination.

Ses secteurs d'activités sont :

- le secteur social
- le secteur sanitaire
- le secteur médico-social
- le secteur de l'assistance éducative
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation
- le secteur de l'éducation

Conditions d'inscription

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) Etre titulaire du baccalauréat ;
- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Etude de la candidature

Les critères retenus pour l'évaluation du dossier :

- * Activités et centres d'intérêt
- * expérience éventuelle dans le secteur éducatif et social
- * aptitudes à l'écrit : orthographe, syntaxe
- * projet de formation motivé comprenant les :

* **réponses aux questions suivantes :**

- Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ?
- Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?
- Comment imaginez-vous le quotidien d'un Édicateur de Jeunes Enfants ?

Puis faire le récit d'une rencontre éducative significative d'un ou plusieurs enfants, d'un parent, d'un.e professionnel.le de la petite enfance ou du travail social.

Tout candidat dont le dossier a reçu un **avis de recevabilité** est admis à passer un entretien d'admission en visio, via l'application TEAMS, ou en présentiel.

Il reçoit une convocation par mail précisant la date et l'horaire de son entretien.

Durée de l'entretien : 30 minutes

Examineur : un professionnel du secteur de la formation concernée

Examineur : Un formateur du centre de formation, la Directrice Général ou un professionnel du secteur de la formation concernée

L'entretien doit permettre d'évaluer les critères suivants :

- ⇒ Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute ;
- ⇒ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress ;
- ⇒ Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- ⇒ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ;
- ⇒ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans des projets collectifs ;
- ⇒ Pouvoir organiser son travail, travailler de façon autonome, seul/en équipe ;
- ⇒ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale ou écrite

Une note sur 20 est attribuée au candidat.

La commission d'admission présidée par la Direction du centre de formation procède au classement des candidats et prononce l'admission définitive.

L'admission en première année

L'admission

Pour être admis, il faut :

- être reçu(e) à l'épreuve de sélection,
- avoir réglé les frais d'inscription,
- être à jour des vaccinations obligatoires : BCG, DT polio, Hépatite B, preuve de l'immunisation rougeole et rubéole (maladie ou vaccination)
- fournir un extrait de casier judiciaire - Bulletin n° 3 récent en adressant un courrier au Casier Judiciaire National, 44317 Nantes cedex 3

Coût de la formation :

▪ Pour les étudiants éligibles à une prise en charge de la formation par le Conseil Régional d'Ile de France

Reste à la charge de l'étudiant :

(Ces tarifs sont révisables chaque année. A titre indicatif pour la rentrée 2023)

♦ Droits d'inscription de 170 €.

En cas de désistement, la somme engagée reste acquise par le centre de formation sauf en cas d'échec au baccalauréat où le chèque vous sera restitué par courrier postal.

♦ Frais de scolarité de 370 €.

En cas de désistement, ils pourront faire objet d'un remboursement à condition qu'une lettre recommandée soit adressée au plus tard une semaine avant la rentrée.

♦ CVEC : 100 €

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

▪ Les coûts de la formation des publics non éligibles doivent être pris en charge par l'employeur ou par un autre financeur.

(Ces tarifs sont révisables chaque année. A titre indicatif pour la rentrée 2023)

- Coût de formation : 18 000 €

- Frais d'inscription : 540 euros / an

Les allègements de formation

Les demandes d'allègements sont étudiées par la direction du centre à partir du dossier à demander après l'admission et avant mi-juillet 2024.

La formation d'éducateur de jeunes enfants –Voie directe

LA FORMATION D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE) SE DEROULE SUR 3 ANS
ET PREPARE AU DIPLOME D'ETAT

La formation théorique

Formation théorique et clinique - 1 500 Heures

Les cours ont lieu de 9h à 17h30, du lundi au vendredi

4 Domaines de Formation (D.F.)

DF 1 (500h) Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	DF 2 (500h) Action éducative en direction du jeune enfant
DF 3 (250h) Travail en équipe pluri professionnelle, et communication professionnelle	DF 4 (250h) Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux

La formation pratique

Formation pratique - 2 100 heures

La formation pratique se déroule sous la forme de quatre périodes d'une durée totale cumulée de 60 semaines.